



Collège Marcellin Berthelot

## PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du mardi 30 juin 2016

---

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

M. DEL MEDICO ouvre la séance à 18h10. Le quorum est atteint (17 voix).

Le secrétariat est confié aux représentants des parents d'élèves.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 10 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté modifié (le point 1) d. des Questions diverses ne sera pas traité et sera remplacé par une information sur un courrier de Mme Attia à l'unanimité.

### I/ Affaires pédagogiques

#### **1) Préparation de la rentrée 2016**

##### **a. Evolution de la DGH**

M. Del Medico indique que l'issue du dialogue avec les services de la DSDEN, l'enveloppe de l'établissement a été abondée d'une heure. Il s'agit d'une remise à l'état puisque cette heure était manquante. Nous passons ainsi de 746 à 747h. Cette heure supplémentaire viendra abonder la cartographie pour des actions diverses. L'enveloppe horaire reste donc non satisfaite au regard des demandes formulées par la délégation qui a été reçue à la DSDEN fin mai mais c'est une impasse. Il indique par ailleurs qu'il n'y a pas de changement pour les langues depuis le mois de février. Le collège fonctionnera donc l'an prochain avec un seul groupe de Chinois LV2 en 3°, un groupe d'Allemand LV2 en 5°, 4° et 3° et de l'espagnol LV2 pour le reste. La réparation des trinômes disciplinaires en charge des EPI de 5° a été affinée. Les heures fléchées vont entraîner des variations dans la répartition des heures supplémentaires mais la cartographie est inchangée (7,5 HSA). Sur le plan des ressources humaines, il n'y aura, a priori, pas de support pour un poste de stagiaire en anglais sauf à espérer la transformation d'heures supplémentaires en heures postes pour permettre un support de 9h. Enfin le collège comptera 2 assistants de langue vivante : en Chinois et en anglais. Ils seront chargés de favoriser la pratique orale et de la découverte des pays.

#### **2) Projet d'établissement 2016/2019.**

M. Del Medico rappelle les différentes phases de collaboration de ce projet initié dès l'année dernière. Il indique que les représentants des parents ont formulé un certain nombre de remarques de forme et de fond. Sur le fond, des échanges, par mail notamment, ont eu lieu mais le projet n'a pas été modifié au-delà des remarques formulées lors de la commission permanente. Sur la forme, en revanche, M. Del Medico s'engage à tenir compte des dernières remarques. Il commente la forme générale du projet et indique que l'ensemble revêt une nécessairement littéraire et parfois un peu « verbeuse ». Le contrat d'objectifs qui sera annexé à ce projet donnera plus précisément le cadre d'action. A ce stade, il n'est pas encore définitivement validé par le rectorat. Reconnaissant que les parents d'élèves n'ont certainement pas été assez associés à l'élaboration du projet, M. Del Medico s'en excuse.

L'annexe 3 n'a pas été rédigée par la CPE faute de temps. M. Del Medico justifie les éventuels manques en indiquant qu'il est certes toujours possible de faire mieux, ou autrement, mais que chacun a été au bout de ses limites et que le travail accompli reste considérable.



M. Dianoux indique qu'il s'abstiendra lors du vote dans la mesure où les parents n'ont pas été associés à la rédaction. Mme Aït-Ali salue le travail accompli et souligne que cette version du projet est très bonifiée par rapport à la version du projet de la période antérieure.

**Vote :**

**15 voix pour, 2 abstentions**

### **3) Règlement intérieur modifié**

Ce règlement a déjà été voté en mai dernier mais les autorités de contrôle ont imposé des modifications liées à la loi et à la situation actuelle (plan vigipirate, sécurité accrue). Par exemple et désormais : il est illégal de confisquer les téléphones portables, un séjour peut être annulé pour des raisons de sécurité, les retardataires doivent être accueillis au collège mais pas forcément en classe, il n'y a pas de automaticité des sanctions, elles doivent être personnalisées. Les parents de élèves ont fait part de certaines erreurs de forme. Elles ne pourront pas être prises en compte puisque le règlement est déjà chez l'imprimeur.

**Vote :**

**8 voix pour, 9 abstentions**

## **II) Affaires financières**

### **1) D.B.M pour information :**

- Subvention de 60 " comme complément de la subvention globale, suite à augmentation des effectifs.

- Subvention de 38 000 " au titre de la gratuité de l'enseignement, répartie comme suit :

- Droit de reprographie : 990 " (1.65 " /élève) ;
- Carnets de correspondance : 1200 " (2 " /élève) ;
- Manuels scolaires : 35 810 " .

L'acquisition des manuels scolaires dans le cadre de la réforme du collège se fera sur 2 ans en fonction des disciplines.

Pour la rentrée 2016, il est prévu l'achat des manuels de français, mathématiques et histoire-géographie pour tous les niveaux, du manuel de LV2 pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et du manuel de sciences pour ceux de 6<sup>ème</sup>.

Le prix d'un livre est d'environ 20 euros. Les manuels scolaires devraient coûter pour l'année scolaire prochaine 37 570 euros. Le reliquat de l'année dernière permettra de fournir la quasi-totalité des manuels. Les manuels de français pour les 5<sup>èmes</sup> et les manuels de mathématiques pour les 6<sup>ème</sup> ne seront cependant pas renouvelés.

**Vote :**

**A l'unanimité des membres présents (17 voix)**

### **2) DBM pour vote : prélèvement sur fonds de roulement**

- Prélèvement sur fonds de roulement de 850 euros. Achat du matériel nécessaire aux mallettes PPMS (500 euros) et petits travaux de rénovation (250 euros, dont achat d'une perceuse visseuse).

**Vote :**

**A l'unanimité des membres présents (17 voix)**

19h40 : Départ de M. Rideau



### **3) Bilan financier des séjours pédagogiques 2015-2016**

Les bilans concernent les séjours pédagogiques suivants :

- en Angleterre « Sur les traces du roi Arthur » - 47 élèves : bilan financier en équilibre, sans reliquat ;
- à Brulons - pour les 13 élèves de la classe ULIS : bilan financier en équilibre, sans reliquat ;
- à Berlin - 43 élèves de 4<sup>ème</sup> : bilan financier en positif, suite à un reliquat de 400.56 " de la subvention de la Mairie de Montreuil. Cette recette a été la dernière utilisée, la notification de subvention n'ayant pas été reçue.
- en Auvergne - 100 élèves de 3<sup>ème</sup> : bilan financier en positif, suite à un reliquat de 441.68 " de la subvention de la Mairie de Montreuil. Cette recette a été la dernière utilisée, la notification de subvention n'ayant pas été reçue.
- à Cologne - 23 élèves de 4<sup>ème</sup> : bilan financier en positif, suite à un reliquat de la participation des familles de 348.10", soit 15.10 " /famille. Ce montant a été notifié aux familles et sera remboursé, dès réception de leur RIB, sauf volonté de en faire don à la caisse solidarité de l'établissement.

### **4) Principe et budget du séjour pédagogique en Auvergne pour l'année scolaire 2016-2017 É élèves de 3<sup>ème</sup>**

Ce vote permettra de parler dès la rentrée prochaine de ce voyage de préparation du DNB. Le budget est de 260 euros/famille.

**Vote :**

**A l'unanimité des membres présents (16 voix)**

### **III) Questions diverses**

#### **1) Pour information :**

##### **a. Bilan de la commission de sécurité**

La visite de la commission de contrôle sur la sécurité du collège a eu lieu le 14 juin 2016. Le avis est favorable mais il y a 12 prescriptions à lever d'ici la prochaine visite. Par exemple : l'accès aux salles B25 et B26 (SVT et sciences physiques) limite le nombre de personnes à 19 ; la gestion du gymnase est de la responsabilité du principal du collège qui doit mettre à la disposition des utilisateurs des indications sur les conduites à tenir, établir des conventionnements avec l'ensemble des associations utilisatrices et munir le gymnase d'un téléphone filaire.

##### **b. Conseil Général : dotation en matériel informatique pour l'année prochaine :**

La liste du matériel financé par le département est en annexe. Il s'agit en particulier de 17 ordinateurs « Tout en un » pour une salle, de 4 ordinateurs « Tout en un » pour les enseignants, d'un ordinateur portable, de deux vidéoprojecteurs et d'une imprimante. Le changement de système d'exploitation s'impose puisque le système XP n'est plus compatible avec le logiciel Pronote. Mme Maghraoui considère que la question de la transparence dans les choix se pose. M. Del Medico indique qu'un mail adressé par le référent numérique, M. Kaczmaryk, a circulé entre tous les professeurs permettant à chacun d'exprimer ses besoins. Cela étant, M. Del Medico a conscience qu'une réunion serait la bienvenue pour discuter de ce genre de questions. Il s'engage à provoquer une réunion sur ce point l'an prochain.

##### **c. Convention avec l'association « Recyclage éco-citoyen » (tri du papier)**

Cette convention permettra d'installer des corbeilles spécifiques dans chaque salle et une grande poubelle disposée dans la cour pour recueillir leur contenu ; elle sera vidée une fois par mois. Elle



pourra aussi servir au recyclage des manuels scolaires. D'ici un an, le fruit de ce travail de recyclage permettra d'offrir des cahiers à nos élèves.

**d. Lecture d'un courrier de Mme Attia**

Cette lettre de la représentante de la mairie fait état des questions pendantes pour lesquelles elle a essayé d'obtenir des réponses.

- le recrutement de l'agent d'accueil. La procédure est terminée mais rien ne dit que l'agent sera nommé d'ici la rentrée.
- La réhabilitation des bâtiments. Elle est revue à la baisse et ne comporte pas de chéancier.
- Le matériel d'accompagnement des classes de science. il n'y a pas de réponse positive à cette demande financière. Le collège a dû prendre sur sa dotation pour s'équiper.
- L'évacuation des feuilles mortes n'est pas une question résolue.